



## Ouvrages numérisés: quelles contraintes?

Par **Biga**, le **17/02/2016** à **18:45**

Bonjour,

Nous sommes des étudiants ayant fondé une association. Nous voudrions proposer des textes numériques (scannés à partir de livres papiers que nous avons acheté au nom de l'association) à la consultation (sécurisée, c'est à dire sans possibilité de les copier, de les télécharger ou de les imprimer) et seulement à un nombre restreint d'étudiants de notre lieu de formation. Or, il s'agit de livres (ou revues) qui ne sont pas tombés dans le domaine public. Quelles sont précisément les démarches à faire, les autorisations à demander, la procédure à suivre pour que ce projet de bibliothèque numérique soit juridiquement réalisable?

Merci d'avance pour votre aide.